

Public-privé, une intelligence collective

La performance économique et sociale d'un pays dépend bien sûr de la somme des qualités de son secteur public et de son secteur privé mais également de l'aptitude de ces derniers à travailler ensemble avec efficacité.

Un domaine dans lequel cette aptitude est particulièrement cruciale - vu sa complexité, son importance économique et sociale et les défis auxquels il est aujourd'hui confronté - est celui de la réalisation et de la gestion des infrastructures et des services publics, et c'est pourquoi notre Institut s'attache à identifier et développer et promouvoir les meilleures pratiques en matière de gestion déléguée, et donc de coopération public/privé au service de la collectivité.

Nous le faisons avec des approches « techniques » en nous appuyant sur nos membres publics et privés qui sont tous des experts de leur domaine : nous faisons de « l'économie réelle » dans nos groupes de travail sectoriels (mobilité, eau, énergie etc.), notre Commission Économique et Financière cherche à optimiser le partage des tâches et des risques et identifier les financements les plus adaptés à chaque situation, tandis que notre Commission Juridique veille à ce que le Droit Public permette de contractualiser efficacement et équitablement les modèles économiques découlant de ces réflexions.

Mais pour être mise en œuvre efficacement « sur le terrain », la coopération public/privé suppose un minimum d'esprit de partenariat et de confiance mutuelle, qualités qui sont dans notre pays trop souvent entravées par des incompréhensions et des méconnaissances réciproques aboutissant à des caricatures voire des procès d'intention.

C'est pourquoi la mission d'intérêt général de l'IGD comporte – au-delà de la technique – une importante dimension de pédagogie croisée et de confrontation honnête des points de vue de toutes les parties prenantes publiques et privées acteurs de la gestion déléguée. L'Institut peut s'appuyer pour cela sur sa composition et sa gouvernance « mixtes » uniques en leur genre, mais - les préjugés et stéréotypes ayant la vie dure – nous n'en sommes qu'au début et beaucoup reste à faire. Nous comptons donc sur tous, élus, fonctionnaires centraux et territoriaux, industriels et financiers publics et privés, juristes, membres ou non de notre Institut, pour utiliser les moyens mis à votre disposition – ce blog bien sûr, mais aussi nos documents écrits, nos réunions ou plus simplement nos adresses e-mail – pour informer, débattre, questionner et ainsi contribuer à ce que nos atouts et savoir-faire individuels débouchent sur une intelligence collective mise au service de l'intérêt général.

Pierre Sorbets



Institut de la
gestion déléguée